



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Réf/Ref : 8595
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Youssef LAKHLOUFI
Conseiller communal
Rue Isidoor Teirlinck, 36
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 30 mars 2017.

Sujet: votre question écrite du 23 mars relative à la politique de prévention

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite du 23 mars 2017 relative à la politique de prévention.

La situation autour de la station de Métro Beekkant et en particulier aux abords des immeubles de Logements sociaux fait l'objet de notre plus vive attention. L'interdiction de rassemblement qui a été décidée de commun accord, fait suite à de nombreuses réunions depuis le mois de novembre 2016 auxquelles ont participé tous les acteurs locaux présents dans ce quartier. Depuis début mars, nous avons donc décidé plusieurs mesures afin d'optimiser la présence de ces différents acteurs sur le terrain et ainsi suivre l'évolution de la situation au jour le jour. Ces mesures resteront d'application durant toutes les vacances de Pâques. Les mesures suivantes ont donc été décidées :

1°/ Au niveau des Gardiens du Logement, leur présence a été renforcée sur les lieux depuis plusieurs semaines en particulier jusqu'à 22h30. Ces agents ne se concentrent plus que sur deux sites particulièrement névralgiques : le site Beekkant (Machtens 1 et 3) et le site Cheval Noir.

2°/ Au niveau des Gardiens de la Paix, leur présence en journée a été renforcée jusqu'à 18h. Une présence plus importante est possible en soirée à partir du moment où la situation l'exigera. De même, les Gardiens sont également présents dans la zone qui couvre la rue De Roovere jusqu'à la Gare de L'Ouest afin de détecter les déplacements possibles de la problématique. Cependant, les rapports journaliers qui sont réalisés démontrent un bref ralentissement de l'activité dans ce quartier avec un déplacement des mouvements des groupes problématiques vers le parc de Muses en particulier. Des passages plus fréquents ont donc été prévus dans ce lieu.

3°/ En accord avec la STIB, des contrôles de titre de transport seront menés de manière plus fréquentes et importantes dans la station Beekkant, y compris vers 18h-19h. La commune a pu avoir des garanties que la STIB continuerait à pouvoir affecter des Agents de gardiennage de la société Setys dans la station et la présence de militaires sera maintenue à cet effet.

4°/ Quelques actions organisées par la LES et des partenaires associatifs aux alentours de la station Beekkant permettront d'assurer un accompagnement des jeunes ainsi qu'une occupation visible, préventive et positive de l'espace public.

En ce qui concerne la période du Ramadan, une évaluation de la situation sera réalisée en temps opportun étant donné la certaine volatilité des problématiques qui peuvent se déplacer en fonction des mesures efficaces prises sur le terrain. Quoi qu'il en soit, un dispositif important de Gardiens de la Paix sera présent sur le terrain jusqu'à 21h45 tous les soirs durant cette période et une affectation sur le quartier Beekkant pourra être envisagée au cas où la situation le nécessiterait. Le dispositif mis en place avec les TSR (travailleurs sociaux de rue) les années précédentes sera vraisemblablement reconduit

cette année.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

L'Echevine de la Cohésion sociale,

Sarah TURINE.

Madame le Bourgmestre,

Plusieurs moments importants comportant quelques risques de tension arrivent et vont même s'entre chevaucher avec un pic entre le 27 mai et le 20 juin. Il y a d'abord l'interdiction de rassemblement à Beekant qui prendra effet le 21 mars et courra jusqu'à fin juin.

Ensuite, la période du Ramadan qui débutera cette année aux alentours du 27 mai et qui finira vers le 24 juin. Un dispositif spécifique est-il prévu, comme ce fut le cas par le passé? Si la réponse est non, pour quelle (s) raison (s)?

J'aimerais savoir avec précision quels seront les dispositions en matière de prévention que vous avez prévues.

Comment seront renforcées et réparties les équipes de terrain pour assurer une présence suffisante aux moments et aux lieux opportuns (TSR, Gardiens de la paix et gardien du Logement) ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Youssef Lakhroufi

GIC GGB

